

**A Bruxelles Woluwe - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **NON**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences biomédicales et pharmaceutiques**

Organisé par: **Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales (FASB)**

Sigle du programme: **FARM9CE**

## Table des matières

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
Structure du programme .....	3
Programme .....	4
Programme détaillé par matière .....	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	4

Infor 115.96600342 35.64400101 Tm [(.)] TJ 1 /a399948 Tm [(.)] TJ 1 0 0 -1 329.1 [(.)535.24399948 54.84400177 Tm [(.)] TJ 1 0 0 -1 0

## FARM9CE - Introduction

### INTRODUCTION

---

**FARM9CE -**

## FARM9CE Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

---

Le programme sera déterminé en tenant compte du projet de l'étudiant et de son diplôme antérieur principal. Il comportera essentiellement des enseignements de base en pharmacie qui n'ont pas été suivis dans l'orientation originale. Il s'agira donc principalement de cours du master en sciences pharmaceutiques, éventuellement allégés du point de vue des exercices et de la réalisation d'un mémoire mené sous la guidance d'un enseignant de la Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales. Le programme comprendra 20 crédits pour le mémoire et 40 crédits de cours au choix. Ces cours seront choisis dans le programme de bachelier, de master ou des masters complémentaires en sciences pharmaceutiques, en concertation avec la commission du programme et l'enseignant supervisant le mémoire.

### COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## FARM9CE - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

#### Conditions spécifiques d'admission

##### Admission académique

Ce certificat est accessible aux étudiants porteurs d'un diplôme belge de 2e cycle de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long, ainsi qu'aux porteurs d'un diplôme étranger délivré à la suite d'études comparables à celles qui sanctionnent les deux grades pré-cités. Dans ce dernier cas, la commission du certificat universitaire en sciences pharmaceutiques, désignée par l'Ecole de pharmacie, apprécie s'il s'agit d'études comparables quant à leur contenu et à leur durée.

Pour les étudiants étrangers non-francophones, une maîtrise suffisante de la langue française est requise.

##### Admission administrative

Pour les étudiants belges, après avoir reçu l'accord du secrétaire académique de l'Ecole de pharmacie, le candidat prend une inscription au rôle de l'université au secrétariat des étudiants de l'UCLouvain.

Pour les étudiants étrangers, l'admission académique nécessite d'effectuer au préalable une demande d'admission administrative au secrétariat des étudiants exclusivement à l'aide du formulaire d'inscription intitulé "Demande d'admission pour diplômés étrangers".

Cette formation donne lieu à la délivrance d'un certificat d'université. Ce document atteste la réussite de la formation et l'octroi éventuel de crédits associés, sans conférer de grade académique.

##### Procédures particulières d'admission et d'inscription

La demande d'inscription rédigée sur le formulaire d'inscription (disponible au secrétariat de l'Ecole de pharmacie) et accompagnée d'un curriculum vitae, d'une copie certifiée des diplômes d'études supérieures, de la liste des cours suivis avec le volume horaire et les notes obtenues et d'un projet de formation est envoyée au secrétariat de l'Ecole de pharmacie.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FASB

Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales ([FASB](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

FASB

Avenue Mounier 73 - bte B1.73.02

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Mandat(s)

- Doyen : Raphaël Frédéric

Commission(s) de programme

- Ecole de pharmacie ([FARM](#))

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- Responsable du programme : Joëlle: [Joëlle Quetin-Leclercq](#)

Jury

- Président du jury d'examens: [Joëlle Quetin-Leclercq](#)
- Secrétaire du jury d'examens: [Marie-Paule Mingeot-Leclercq](#)

Personne(s) de contact

- Secrétariat et gestion des admissions: [Guillaume Arnould](#)